



EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 18 janvier 2018

Le Conseil Municipal, convoqué le 11 janvier 2018, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET (à compter de la question n° 3), M. Frédéric ALLEMANN (à compter de la question n° 2), Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER (à compter de la question n° 17), M. Thibaut BIZE, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Clément DELBENDE, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL YASSA (à compter de la question 17), Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON (à compter de la question n° 2), Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS (à compter de la question n° 5), M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY (jusqu'à la question n° 16 incluse), Mme Catherine THIEBAUT (jusqu'à la question n° 2 incluse), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, M. Pascal BONNET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN (à compter de la question n° 3), M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPERRIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, Mme Mina SEBBAH, M. Philippe MOUGIN;

Secrétaire :

Mme Myriam LEMERCIER.

Absents :

M. Eric ALAUZET (jusqu'à la question n° 2 incluse), M. Frédéric ALLEMANN (jusqu'à la question n° 02 incluse - vote sur l'urgence), Mme Sorour BARATI-AYMONIER (jusqu'à la question n° 16 incluse), M. Nicolas BODIN, M. Gueric CHALNOT, M. Cyril DEVESA, Mme Myriam EL-YASSA (jusqu'à la question n° 16 incluse), M. Thierry MORTON (jusqu'à la question n° 02 incluse - vote sur l'urgence), M. Dominique SCHAUSS (jusqu'à la question n° 4 incluse), Mme Ilva SUGNY (à compter de la question n° 17), Mme Catherine THIEBAUT (à compter de la question n° 3), M. Gérard VAN HELLE, Mme Marie-Laure DALPHIN (jusqu'à la question n° 2 incluse), Mme Christine WERTHE, M. Julien ACARD.

Procurations de vote :

M. Eric ALAUZET à M. Pascal CURIE (jusqu'à la question n° 2 incluse), Mme Sorour BARATI-AYMONIER à M. Michel LOYAT (jusqu'à la question n° 16 incluse), M. Nicolas BODIN à Mme Marie ZEHAF, M. Gueric CHALNOT à M. Rémi STHAL, Mme Myriam EL-YASSA à M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n° 16 incluse), M. Dominique SCHAUSS à Mme Danielle DARD (jusqu'à la question n° 4 incluse), Mme Ilva SUGNY à Mme Rosa REBRAB (à compter de la question n° 17), Mme Catherine THIEBAUT à Mme Danielle POISSENOT (à compter de la question n° 3), M. Gérard VAN HELLE à Mme Karima ROCHDI, Mme Marie-Laure DALPHIN à M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n° 2 incluse), Mme Christine WERTHE à Mme Sophie PESEUX, M. Julien ACARD à M. Philippe MOUGIN.

OBJET : 12 - Programmation en faveur des paysages et de la biodiversité des collines bisontines - Demandes de subventions

Programmation en faveur des paysages et de la biodiversité des collines bisontines Demandes de subventions

Rapporteur : Mme l'Adjointe VIGNOT

Contexte

Une politique de préservation des paysages et des milieux naturels des collines bisontines s'est développée depuis les deux derniers mandats. Cette politique constitue un atout majeur en matière d'écotourisme, de randonnées, d'agriculture urbaine, de développement des sports de nature.

Il est proposé que cette politique de valorisation des collines bisontines soit désormais appréhendée sous une approche projet en y associant d'autres partenaires et en ciblant les programmes de financements dédiés à l'Environnement, aux Paysages et à la Biodiversité, en espérant pouvoir un jour monter un programme Européen LIFE spécifiquement dédié aux pelouses sèches.

Enjeux environnementaux

Le site des collines bisontines est constitué de près de 134 ha de terrains communaux répartis sur les collines de Chaudanne, Rosemont, Roche d'Or, Planoise, Chapelle des Buis, Citadelle, Bregille.

Dès 2003, la Direction des Espaces Verts, en partenariat avec le Conservatoire des Espaces Naturels de Franche Comté (CEN), a entrepris un programme d'études de la faune, de la flore et de l'évolution des habitats et du paysage. Il a été mis en évidence de nombreux enjeux environnementaux dont la présence de milieux naturels inscrits à la Directive Habitat, et la présence de diverses espèces animales et végétales à forte valeur patrimoniale.

L'enjeu écologique majeur se traduit par la nécessité de conservation et de restauration de la mosaïque diversifiée que forment les milieux ouverts ou en voie de fermeture (pelouses sèches, ourlets herbacés, pierriers, éboulis,...).

Cohérence territoriale

Le maintien des réseaux de pelouses est identifié dans le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) de Franche-Comté comme un enjeu fort en termes de continuités écologiques, à l'échelle territoriale et à l'échelle du quart Nord-Est de la France. La préservation et la restauration des pelouses sèches y sont identifiées comme objectifs.

Partenariat avec le CEN

En 2017, le Conservatoire d'Espaces Naturels de Franche-Comté a engagé une démarche partenariale sur 4 territoires (vallée du Doubs, vallée de la Loue, territoire du Jura, Mont de Gy), afin de consolider et préciser la connaissance et engager des analyses de la fonctionnalité des réseaux écologiques. Un plan d'actions prévoit d'engager des programmes de préservation et restauration des réseaux de pelouses. En 2018, une partie du travail sera ciblée sur la vallée du Doubs.

Le rôle du CEN est également de mettre en lien les différentes initiatives locales. C'est dans ce cadre que la Ville de Besançon a délibéré favorablement lors du Conseil Municipal du 12 octobre 2017 pour cofinancer, avec la Région Bourgogne-Franche-Comté, le Grand Besançon et trois autres communes concernées (Avanne, Beure et Montfaucon) une étude à l'échelle locale permettant d'envisager une mutualisation des outils : mise à disposition du foncier disponible, équipements pastoraux, troupeaux de ce projet (dans sa déclinaison locale).

Plan d'actions sur le territoire bisontin

En parallèle de ces projets portés par le CEN, chaque année la Ville inscrit en tranche annuelle environ 60 000 € TTC sur les lignes biodiversité de la Direction des Espaces Verts, sportifs et forestiers. Ce budget est consacré à la mise en œuvre d'actions de préservation des milieux naturels et paysages sur les collines s'inscrivant dans les projets et démarches présentés ci-dessus. En 2017, la Ville de Besançon a, de plus, décidé de reprendre en régie le troupeau conservatoire de chèvres de M. Philippe MOUSTACHE pour poursuivre les opérations de pâturage et de mise en valeur des collines.

Les objectifs opérationnels du projet sont les suivants :

- La pérennité du site des collines et de ses paysages en cohérence avec la charte paysagère du Grand Besançon,
- La préservation de la diversité des milieux et des habitats par des modes de gestion adaptés et durables,
- La création des conditions d'équilibre, entre la fréquentation des espaces et leur préservation, pour leur pérennité,
- La maîtrise et l'organisation de la fréquentation des espaces naturels par les habitants,
- La création de conditions favorables à une meilleure prise en compte de l'environnement proche par les habitants, en les invitant à la découverte et à l'émerveillement,
- L'inscription du projet avec les démarches territoriales de restauration et de gestion pérenne d'un réseau de collines.

Coût estimatif et financement prévisionnel

Le projet d'investissement s'établit à 349 718 € HT (419 000 € TTC) sur 5 ans soit 83 000 € TTC par an, répartis de la manière suivante (en HT) :

- Etudes scientifiques	40 000 €
- Prise en charge de l'acquisition du troupeau	12 800 €
- Abris en bois et travaux complémentaires	18 000 €
- Travaux sur sites des forts (parc de contention, enclos)	83 040 €
- Adduction eau pour abreuvement des animaux	18 846 €
- Véhicule de transport du troupeau	28 000 €
- Matériel d'élevage (silo, clôtures électriques, vitabris,...)	24 562 €
- Acquisition foncière	30 200 €
- Restauration écologique pelouse sèche	8 000 €
- Amélioration du réseau de sentiers de randonnées	48 000 €
- Restauration de patrimoine vernaculaire	22 800 €
- Fourniture et pose de panneaux d'information	15 470 €

Des aides financières seront sollicitées auprès de la Région Bourgogne-Franche-Comté (Contrats «Espaces Naturels Ordinaires et Remarquables») et de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon (Fonds «Centre de village» : Axe 4 Reconquête d'espaces naturels des collines des communes signataires de la charte paysagère).

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

- Région Bourgogne-Franche-Comté	80 000 €
- Communauté d'Agglomération du Grand Besançon	60 000 €
- Ville de Besançon	<u>209 718 €</u>
Total HT	349 718 €
- TVA à la charge de la Ville	<u>69 944 €</u>
Total TTC :	419 662 €

La Ville de Besançon s'engage à prendre en charge les financements non acquis.

Propositions

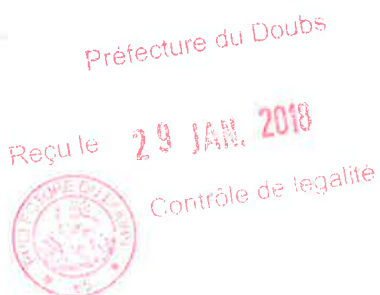
Le Conseil Municipal est invité à :

- se prononcer favorablement sur le projet de mise en œuvre du programme en faveur des paysages et de la biodiversité des collines bisontines,

- autoriser M. le Maire ou l'Adjointe Déléguée à solliciter les subventions auprès de la Région Bourgogne-Franche-Comté, de la CAGB et d'autres financeurs potentiels comme le Département du Doubs, l'Agence de l'Eau et l'Agence Française de la Biodiversité afin de permettre la mise en œuvre du programme décrit ci-dessus, et à signer les éventuelles conventions à intervenir.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 3, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

M. FOUSSERET, Mme PRESSE, Mme COMTE-DELEUZE, Mme DALPHIN, Mme FAIVRE-PETITJEAN, Mme LEMERCIER, Mme MICHEL, M. GONON et M. FAGAUT n'ont pas pris part au vote.



Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
La Première Adjointe

Danielle DARD.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 45
Contre : 0
Abstention : 0